

IstresMag#333

JOUONS !

SOLUTIONS

MOTS CACHÉS

Les mots cachés peuvent être à la diagonale, horizontale et verticale.

BAIGNADE	VACANCES
PISCINE	OMBRE
TONGS	PLAISANCE
FESTIVAL	PARASOL
PLAGE	SOLEIL

QUIZZ

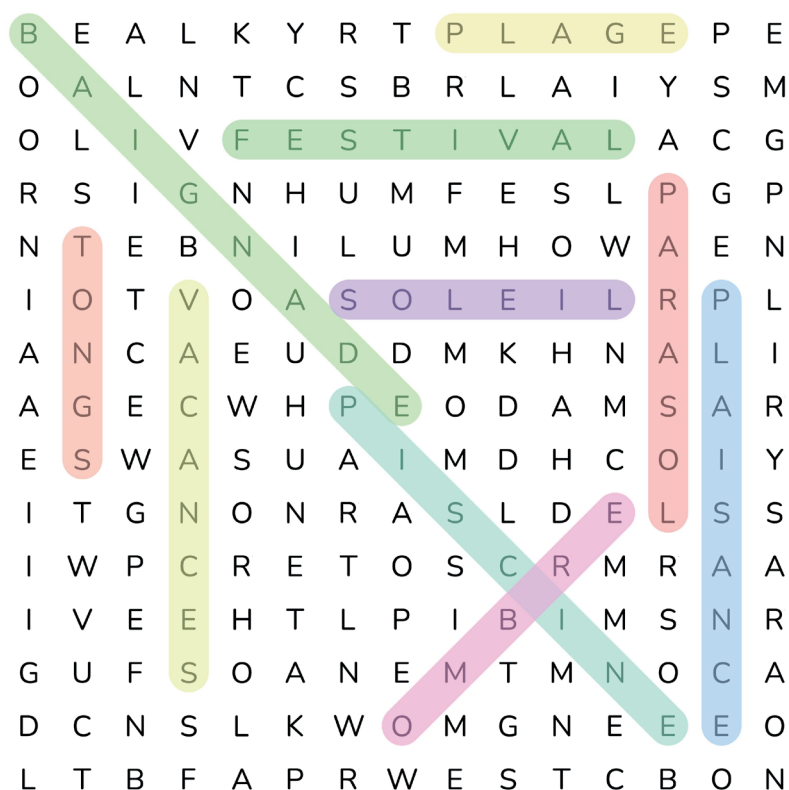
Testez vos connaissances ! Pour prévenir le risque d'incendie, durant quelle période l'accès aux massifs forestiers est strictement réglementé par un arrêté préfectoral ?

A : Du 15 avril au 15 septembre

B : Du 1^{er} mai au 30 août

C : Du 1^{er} juin au 30 septembre

D : Du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre



Réponse C : L'arrêté de la préfecture des Bouches-Rhône N°13-2025-04-22-00011, du 22 avril 2025 réglemente l'accès, la circulation, la présence des personnes et l'usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu dans les espaces exposés aux risques d'incendie, pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2025 inclus.

JEU DES 7 ERREURS

